



Association Française pour la  
Prévention des Catastrophes  
Naturelles (AFPCN)



## **Journée Plans communaux de sauvegarde**

### **« Appropriation et opérationnalité »**

Moliets et Maa, le 30 septembre 2011

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été institué par la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Il s'inscrit dans le dispositif général d'organisation des secours. Obligatoire pour toute commune soumise à un risque majeur identifié par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) approuvé ou par un plan particulier d'intervention (PPI) pour les risques technologiques, il est fortement recommandé pour toutes les autres communes.

L'élaboration du PCS est avant tout une démarche de prise de conscience et d'appropriation de l'existence des risques au plan local et de définition de l'organisation communale en temps de crise. Avec son PCS, la commune organise la gestion des événements pressentis ou probables.

Les catastrophes récentes qui ont durement frappé des dizaines de communes françaises montrent la nécessité d'intensifier l'anticipation des événements graves aux conséquences importantes sur les personnes et les biens.

C'est dans ce contexte que l'Association des Maires des Landes et l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN) organisent conjointement, avec le soutien de la Direction de la Sécurité Civile, une journée sur les Plans Communaux de Sauvegarde « Appropriation et opérationnalité » le 30 septembre 2011 à Moliets et Maa dans les Landes (Auditorium Thalassa, Centre de séminaire de Moliets, Place de la Bastide, 40660 Moliets et Maa).

L'objectif de cette journée « de terrain » centrée sur le rôle des collectivités territoriales est de favoriser les échanges sur les PCS entre les différents acteurs et responsables de la prévention des risques et de la préparation aux situations difficiles selon les principes de réalisme et d'opérationnalité. A cet égard, les échanges d'expérience et de savoir faire seront promus, car si les objectifs des PCS sont globalement partagés par les collectivités, il n'en demeure pas moins que les moyens pour y parvenir sont multiples.

Le programme de la journée s'appuiera sur deux sessions et une table ronde :

- Appropriation du risque et élaboration du PCS
- Table ronde sur les acteurs chargés de l'accompagnement des communes pour la mise en place des PCS
- Les retours d'expérience d'évènements et les exercices : outils d'appropriation et de capitalisation des informations

Vous trouverez joint le bulletin d'inscription à nous retourner dès à présent. Le programme vous parviendra prochainement.

Nous espérons vous voir nombreux à cette manifestation.

Christian Kert  
Président de l'AFPCN  
Député des Bouches du Rhône